



# onisep

 onisep.fr

toute l'info sur  
les métiers et  
les formations

FICHES POST-BAC

## QUE FAIRE SANS LE BAC ?

Redoublement, poursuite d'études sans le bac, formation professionnelle ou entrée dans la vie active... à chacun de trouver sa solution. Pour faire le point, n'hésitez pas à en parler avec vos professeurs et le conseiller d'orientation-psychologue.

### **Se représenter au bac**

Le meilleur passeport pour continuer ses études reste le bac. Si vous l'avez raté, plusieurs possibilités s'offrent à vous... Mais le plus simple reste de le tenter de nouveau. Vous avez plus de chances de le réussir à la deuxième tentative. Alors, courage !

#### > **Refaire une année de terminale**

Tout candidat a le droit de redoubler sa terminale, mais sa **réinscription n'est pas automatique**.

Dès l'annonce des résultats, adressez-vous à votre lycée pour obtenir l'autorisation. En cas de refus (faute de places disponibles) ou si vous souhaitez changer d'établissement, contactez l'Inspection académique.

À noter : vous pouvez vous réorienter en bac professionnel, même si sa spécialité n'est pas en rapport avec le premier bac préparé. Contactez alors, dès juillet, le centre d'information et d'orientation ou votre proviseur.

#### > **Préparer le bac autrement**

Il est possible de vous représenter à l'examen, sans passer par la case lycée. Selon le dispositif choisi, vous aurez le statut de candidat scolaire (à distance ou en cours du soir) ou de candidat libre (préparation non encadrée).

- Le **Centre national d'enseignement à distance** (Cned) permet de préparer l'examen par correspondance et en ligne de neuf bacs généraux, technologiques ou professionnels. Plus d'infos sur le site [www.cned.fr](http://www.cned.fr).

- Certains **lycées** publics ou privés proposent des cours du soir pour préparer le bac ES, L ou STG, voire plus rarement le bac S et SVT. Plus d'infos dans le dossier de l'Onisep Que faire sans le bac.

- À savoir : l'**inscription** en candidat libre dans la même série de bac (général, technologique ou professionnel) donne le droit de conserver ses notes  $\geq 10/20$  obtenues hors rattrapage, pendant 5 ans. Le volume de cours à revoir peut ainsi être notablement allégé.

## ↳ Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves recalés à l'examen. Certaines exigent cependant le « niveau bac » (c'est-à-dire une moyenne  $\geq 8/20$  pour l'ensemble des épreuves).

### > Un diplôme d'école, voire un BTS

- Certaines écoles admettent des non-bacheliers désireux de suivre une **formation professionnelle**, notamment dans le domaine des arts, dans les secteurs du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Il s'agit le plus souvent d'écoles privées, dont la formation peut être chère et le **diplôme non reconnu**. Avant de vous inscrire, renseignez-vous sur les frais de scolarité, la réputation de l'école et l'homologation de son diplôme au Registre national des certifications professionnelles...

- Dans le cas de **quelques BTS**, dans les domaines du tourisme, de la comptabilité, du secrétariat, de la vente, du commerce par exemple, certains établissements acceptent des non-bacheliers, qui sont invités à repasser le bac en fin de 1<sup>re</sup> année.

### > La capacité en droit

Diplôme d'État, la capacité en droit permet aux non-bacheliers de faire des études supérieures juridiques.

- **Accès** : 17 ans au minimum. **Durée** : 2 ans.

- La formation est dispensée en **cours du soir**, à l'**université**. Certaines facs proposent une formation en ligne. Le **Cned** propose une préparation à distance, à réserver aux plus motivés. Le taux de réussite en 1<sup>re</sup> année ne dépasse pas 20 %.

- **Et après** : suivant les résultats obtenus, les titulaires de la capacité en droit peuvent intégrer une 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année de **licence de droit**, préparer un **DUT carrières juridiques** (en IUT) ou un **BTS notariat** (dans un lycée ou un institut des métiers du notariat).

Ils peuvent se présenter aux concours administratifs de la catégorie B.

### > Les diplômes de l'animation et du sport

Sans le bac, il est possible de préparer le **BEES** (brevet d'État d'éducateur sportif) 1<sup>er</sup> degré, ou

le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) qui le remplace progressivement.

17 spécialités sont proposées. Il forme au métier d'animateur dans les secteurs sportif (activités nautiques, sport automobile...), social, culturel ou de loisirs.

Admission sur épreuves et sur titres.

## ↳ Étudier tout en travaillant

Grâce à l'**alternance**, il est possible d'**étudier tout en travaillant**. Un bon compromis pour ceux qui sont allergiques aux salles de classes.

Cette solution a, en outre, l'avantage d'**augmenter les chances d'insertion sur le marché du travail**.

**Plusieurs formations professionnelles sont envisageables sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Exemples :**

### > Préparer un bac pro

Si vous optez pour une réorientation en **bac professionnel** (en **1 ou 2 ans** selon la spécialité), vous ferez, au préalable, l'objet d'une « décision de positionnement » par le centre de formation d'apprentis (CFA) qui assure la formation scolaire (enseignements généraux, technologiques et professionnels).

Chaque académie dispose d'une liste de formations proposées. S'adresser au CIO du secteur.

### > Préparer un BTS

De nombreux **BTS** peuvent être préparés en **2 ans** dans le cadre d'une formation en alternance.

Certains CFA acceptent les non-bacheliers qui justifient du « niveau bac » (soit une moyenne générale  $\geq 8/20$  à l'examen). Ils leur demandent souvent de repasser le bac en fin de 1<sup>re</sup> année.

### > Préparer un titre professionnel

Certificats de qualification professionnelle (CQP), certificats de compétence professionnelle (CCP), titres homologués au RNCP... autant de diplômes à finalité professionnelle que vous pouvez préparer sans le bac dans les CFA ou les écoles relevant des chambres de commerce et d'industrie ([www.acfci.cci.fr](http://www.acfci.cci.fr)), au sein des écoles d'en-

treprises (EDF, GDF-Suez, SNCF, RAPT, Lapeyre, Casino, Veolia Environnement...), avec le Conservatoire national des arts et métiers ([www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)) ou l'Association pour la formation professionnelle des adultes ([www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)), ou dans le cadre des formations qualifiantes subventionnées par les régions ([www.intercarif.org](http://www.intercarif.org)).

## Travailler dans la fonction publique

Sans le bac, il est possible de travailler dans la fonction publique sous différents statuts. Exemples :

### > Entrer dans le Pacte

Le Pacte (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière, d'État) est un contrat de droit public de 1 à 2 ans alternant formation et stage.

Il permet d'intégrer la fonction publique comme fonctionnaire titulaire de catégorie C.

Ouvert aux non-bacheliers de 16 à 25 ans.

En savoir plus : <http://concours2.fonction-publique.gouv.fr>.

### > Intégrer la Police nationale

Adjoint de sécurité (contrat de 5 ans). Le cadet de la République est formé pendant 1 an et passe le concours interne de gardien de la paix. S'il échoue, il peut signer un contrat de 4 ans d'adjoint de sécurité.

En savoir plus : [www.blog-police-recrutement.com](http://www.blog-police-recrutement.com).

### > S'engager dans l'armée

Les non-bacheliers peuvent être recrutés dans toutes les armées ; comme volontaire, on signe un contrat de 1 an renouvelable quatre fois.

● Dans l'**armée de terre** : contrat d'engagé volontaire, de 3 ou 5 ans, renouvelable jusqu'à 25 ans.

En savoir plus : [www.recrutement.terre.defense.gouv.fr](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr).

● Dans l'**armée de l'air** : possibilité de s'engager comme militaire technicien de l'air. Contrat de 3 ans (5 ans pour les pompiers).

En savoir plus : [www.recrutement.air.defense.gouv.fr](http://www.recrutement.air.defense.gouv.fr).

## Info +

### Reprendre des études plus tard

#### - Préparer le DAEU

Comme le bac, le DAEU donne accès aux études supérieures. Pour le préparer, en 1 an, il faut avoir au moins 24 ans (ou 20 ans et 2 ans d'activité professionnelle). Il faut donc attendre 2 à 4 ans après son échec au bac pour s'y inscrire.

Le DAEU a deux options : A, littéraire, juridique (français-langues, options : histoire, géographie, mathématiques...), et B, scientifique (français-mathématiques, options : physique, chimie, sciences de la nature et de la vie..., sport, santé).

Se renseigner auprès du service de formation continue des facs. Le Cned propose une préparation à distance ([www.cned.fr](http://www.cned.fr)).

#### - Présenter l'examen de niveau de la DRJSCS

La réussite à l'examen de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) permet de se présenter aux concours des écoles d'assistants de service social, d'éducateurs spécialisés et d'éducateurs de jeunes enfants. Mêmes conditions d'âge que le DAEU.

#### - Valider ses acquis professionnels

Dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience), il est possible d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (bac pro, BTS, DUT...) ou d'un titre professionnel (CQP, titre homologué au RNCP...) avec 3 ans d'expérience au minimum.

● Dans la **Marine** : possibilité de s'engager comme matelot de la flotte. Le contrat peut être prolongé jusqu'à 9 ans.

En savoir plus : [www.devenirmarin.fr](http://www.devenirmarin.fr).

● Dans la **Gendarmerie nationale** : possibilité de s'engager comme gendarme adjoint volontaire ou agent de police judiciaire adjoint. Contrat de 1 an renouvelable dans la limite de 5 ans.

En savoir plus : [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr). ■